

EVACUATION ET LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Informations complémentaires sur la thématique ?

Madame Catherine DRAPIER,

Tél : 02/213.59.77 / GSM :0475/34.03.56

Point d'attention relative aux sorties de secours :

Les portes de sorties signalées comme « sorties de secours » **doivent pouvoir être ouvertes facilement et immédiatement par toute personne qui veut en faire usage, en cas d'urgence.**

Elles ne peuvent pas être fermées à clé.

Les portes situées sur le parcours des voies d'évacuation et les portes donnant accès aux voies d'évacuation et aux sorties de secours doivent pouvoir être ouvertes à tout moment sans aide spéciale lorsque les lieux de travail sont occupés. (AR 28 mars 2014).

Dès lors, les portes de sortie de secours qui sont équipées de boîtiers à clés doivent être modifiées. Ce système est obsolète et est dépassé d'un point de vue technologique.

La gestion de ce système reste toujours problématique : pas de clés dans les boîtes, pas la bonne clé, pas de marteau pour casser la vitre, une clé différente pour chaque sortie,...

Par conséquent, il est nécessaire de modifier ce système et de le remplacer par un système

- soit de portes avec barres paniques
- soit un bouton de manœuvre intérieur couplé le cas échéant à un système d'ouverture de porte asservi à l'alarme incendie ou à la détection incendie (placement de serrure ou d'électro-aimant en sécurité positive au niveau de ces portes).
- soit un lecteur de badge permettant la sortie en cas de nécessité sur une porte asservie à l'alarme incendie ou à la détection incendie. L'installation sera également en sécurité positive.
- soit asservi à la détection incendie des zones proches.

Point d'attention relative aux boutons d'alarme à clef :



Dans quelques établissements scolaires, on rencontre également souvent des boutons d'alarme à clef.

Ce système n'est pas performant.

Les boutons d'alarme actionnés uniquement par clé doivent être proscrits. Ils ne permettent pas aux occupants (internes, visiteurs, tiers) de donner l'alarme en cas de danger ou de sinistre.

En outre, l'expérience montre que les personnes devant actionner cette alarme oublient régulièrement les clés, que ces clés sont rapidement perdues, ou que les clefs mises à disposition ne sont pas les bonnes.

Il est donc nécessaire d'avoir un système de boutons poussoirs. Il est conseillé de prévoir dans le plan global une modification du système existant en collaboration avec la Direction générale des infrastructures.

On remplacera utilement le bouton poussoir d'alerte et le bouton à clef d'alarme par un bouton unique : bouton poussoir d'alarme.

On identifiera clairement la fonction du bouton.



L'alerte et l'alarme seront donc concomitantes, l'objectif étant d'évacuer le plus rapidement possible en cas de début de sinistre.

Un capot de protection peut être placé au-dessus du bouton poussoir optionnellement.

Dès lors, avant que la vitre ne soit enfoncée, il faut d'abord soulever le capot en plastique. Les risques accidentels d'utilisations du bouton poussoir sont donc diminués.

Certains systèmes sont munis d'un buzzer fonctionnant dès que l'on soulève le capot ce qui permet une meilleure surveillance de l'installation par le personnel d'encadrement et évite le déclenchement intempestif.



L'AR ne reprend pas de pictogramme « spécifique » pour l'emplacement des boutons poussoirs mais ils doivent être également signalés.

